

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra de Foy

<https://www.cadre21.org/membres/1c69a7eebbb204491f12f276>

Date d'obtention : 2023-05-05 15:50:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Importance de suivre les étapes de la trousse SEXTO.
- La distinction entre le rôle de l'école, de la police et du DPCP. Notre rôle est de respecter les lois (LIP et Loi sur l'enseignement privé). Acteurs de première ligne: dresser rapidement un portrait de la situation (amorce, nature, intentions, étendue) en suivant les étapes de la trousse SEXTO et communiquer avec la police pour la suite de l'intervention. Éviter la propagation du contenu.
- Le moment de contacter les policiers diffère s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.
- Nous ne sommes pas mandataires du service de police donc nous ne pouvons pas enquêter à leur place.
- Si la situation se passe entièrement à l'extérieur de l'école, diriger les parents vers le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation est un refresh pour moi, car j'avais assisté à la mise en oeuvre/présentation au Centre de services scolaire de Laval il y a plusieurs années. Mon intention était que la démarche d'intervention soit plus fraîche dans ma mémoire afin que je sois en mesure d'intervenir adéquatement et que je sois en mesure de soutenir avec confiance mon équipe école dans une situation de sexto.

Comme équipe-école, il sera important de réfléchir à former tous les intervenants en vu de l'année prochaine (2023-2024) pour éviter les mauvaises interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Faire la distinction entre un acte impulsif et malveillant chez l'instigateur car cela change plusieurs choses dans la démarche et dans les interventions à réaliser.
- Ne pas voir le contenu des sexto.
- Les conséquences et les impacts chez les jeunes et leur entourage.
- M'assurer que les interventions soient de pair avec l'éthique et la déontologie de mon ordre professionnel.



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf